

Construire le GAEC en conservant une autonomie par site

Une organisation par site qui va donner de la liberté aux associés et sécuriser la transmission



Spécialisation | Autonomie | Transmission | Multisite

Bénéfice de la solution

- Chacun va pouvoir s'engager dans l'atelier où il sera motivé et qualifié
- Le système est très souple et s'adapte aux souhaits et aux besoins des associés
- La transmission pourra s'envisager plus sereinement

GAEC des Pins (72)

6 UTH dont 5 associés
470 ha ; 680 000 l. de lait ; 80 vaches
allaitantes ; 240 truies NE ; 3 poulaillers de Loué



En 1995, Philippe et son frère, Stéphane, s'installent en créant un GAEC basé sur les bovins lait et les cultures. Les années suivantes, la société s'est renforcée par les accueils successifs de nouveaux associés, la reprise de sites supplémentaires et la diversification sur d'autres productions. Aujourd'hui, le GAEC compte 5 associés et 1 salarié, pour 470 ha et 4 élevages répartis sur 4 sites de production distincts et autonomes, le tout dans un rayon de 4 km autour du siège.



Dès le départ, le GAEC avait pour objectif de correspondre à la signification de son sigle, un Groupement d'Exploitations Agricoles en Commun car, pour nous, lorsque le GAEC accueille un nouvel associé, il intègre un site d'exploitation supplémentaire. Notre but initial était d'**anticiper les problèmes d'entente** et de permettre à celui qui l'aurait voulu de **se retirer avec un site d'exploitation autonome**.

Ainsi, à notre installation, nous n'avions qu'un seul site laitier mais rapidement, après le départ à la retraite de nos parents, nous avons repris leur exploitation avec une nouvelle production, les porcs (100 truies en engraissement partiel).

En 2000 et 2007, l'**arrivée de nouveaux associés** s'est accompagnée de l'**intégration de sites d'exploitation supplémentaires** avec des productions différentes. Ces regroupements ont été l'occasion de restructurer les moyens de production en renforçant la **spécialisation de chaque site** sur la production qui y était déjà majoritaire, notamment pour les vaches laitières et les porcs.

Aujourd'hui, **chaque associé est devenu responsable d'un domaine d'activité**, celui qui lui plaît et pour lequel il est qualifié, **sur un site en particulier**. Néanmoins, nous restons polyvalents grâce à la gestion des astreintes du week-end et des congés et, **pour rester en phase avec l'esprit collectif** du GAEC, nous nous réunissons tous les 15 jours, le lundi matin, de 10h30 à 12h00. A cette occasion, **le rôle de Valérie, est crucial** car c'est elle qui prépare l'ordre du jour, anime la réunion et établit le compte réunion. Ce moment nous permet de **partager** nos impressions, d'être **solidaires** et d'avoir une prise de décision **collégiale** (et à l'unanimité) ... même si chacun retourne ensuite sur son atelier.

Aujourd'hui, nos enfants, qui évoquent l'éventualité de s'installer, **ne prolongeront peut-être pas le GAEC tel qu'il est**, mais ce n'est pas gênant car nous savons que, si c'est leur choix, ils pourront **prendre des « morceaux » de l'exploitation** pour poursuivre, seul ou à plusieurs, leur propre projet ...

Une organisation par site qui va donner de la liberté aux associés et envisager la transmission plus sereinement



Avantages

- **Grande souplesse de travail** permise par le collectif (week-ends, congés, etc.)
- Chaque associé peut être **autonome et libre** dans une activité et sur un site
- La spécialisation des associés va conduire à une **plus grande efficacité**
- Il sera **plus facile de diviser l'entreprise** en cas de volonté de sortie d'un des associés
- **La transmission peut plus s'envisager sereinement**, dans son intégralité ou par site d'exploitation



Limites

- Il peut y avoir de la **frustration** chez ceux qui voudraient être plus impliqués dans les activités qui ne sont pas de leur responsabilité
- **Temps de travail réellement collectif est restreint aux travaux de saison**

A noter

- **Difficulté de mise en œuvre**
Facile / **Complexe** / Très complexe
- **Temps de mise en œuvre**
Immédiat / Sur la campagne / **Plus d'un an**
- **Coût d'investissement et de fonctionnement**
< 5 000 € / De 5 000 à 20 000 € / **> 20 000 €**

Conditions de réussite

- **Valoriser et s'assurer de la complémentarité des associés** dans leurs centres d'intérêt et dans leur qualification.
- **Organiser la stratégie de développement du GAEC**, d'un commun accord entre tous les associés, **en combinant** à la fois la volonté d'installation d'une personne, ses spécificités en termes de compétences et de motivations, l'opportunité de reprise d'un site à proximité et la création ou l'arrivée d'un nouvel atelier.
- Si nécessaire, **restructurer chaque site** de manière qu'il soit autonome et performant pour l'activité à laquelle il sera destiné.
- Respecter et organiser les **réunions d'associés** pour garantir la solidarité et la collégialité.

Contact

Olivier MARTINEAU – 06 74 95 52 06 – olivier.martineau@pl.chambagri.fr

Financé par